

# Perspectives Forêts




Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent



Septembre-Octobre 2008

Volume 12, no. 3

## Sommaire

Assemblée générale extraordinaire 2

Situation des marchés | Journées régionales de formation 3

Certificat de producteur forestier 4

À l'intérieur : édition spéciale « Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent 2008 »

ATTENTION : Formulaire de demande de contingent 2009 à l'intérieur



## MOT DU PRÉSIDENT

*Un automne déterminant*

L'automne est souvent un temps fort en forêt privée, tant du côté des

dossiers à mener en tant qu'organisation que des travaux d'aménagement à réaliser dans nos forêts. Cette année ne fait pas exception.

D'abord en ce qui concerne la production de bois, nous constatons avec satisfaction que les producteurs sont au rendez-vous et que la réalisation des contingents va bon train. Le niveau de production sur le terrain est en effet plus élevé qu'à pareille date l'an dernier. C'est une très bonne nouvelle car les usines de pâtes, papiers et panneaux ont des besoins importants en matière première, plus élevés même que l'an passé. En cette période qui est plus que difficile, il ne faut surtout pas lâcher et répondre présent à l'industrie forestière régionale.

Le chiffre d'affaires du Syndicat est sensiblement meilleur qu'à pareille date l'an passé. Cela illustre nos efforts visant à augmenter les parts de marché des producteurs. Le marché de FF Soucy s'est accru, une entente avec l'usine Smurfit-Stone, à Matane, a été conclue récemment et le dossier avec Uniboard Canada s'est

officiellement réglé le 6 août dernier. La situation économique du Syndicat n'est pas améliorée pour autant car, même si les prix des usines se maintiennent, nous absorbons des coûts supplémentaires en carburant pouvant aller jusqu'à 6 % avec certaines usines. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'organisation ne peut pas, pour le moment, rétablir les prix 2007 aux producteurs. Mais sachez que nous ne ménageons pas les efforts pour tenter d'améliorer le plus possible la situation.

Permettez-moi de vous rappeler que devant la crise forestière qui affecte le Syndicat et les producteurs, un comité spécial a été formé pour analyser la situation et faire des recommandations. Le rapport de ce comité, formé du conseil d'administration et de délégués, sera présenté lors d'une assemblée extraordinaire qui se tiendra le vendredi 10 octobre à Rimouski. La présence des producteurs est d'une grande importance car des propositions sont sur la table pour redresser la situation financière de l'organisation et améliorer les prix aux producteurs. Un bilan de la mise en marché sera par ailleurs présenté.

Vous constaterez en lisant l'ordre du jour de cette assemblée qu'il est question d'établir une contribution de 0,70 \$ pour chaque hectare

forestier. Le comité amène cette proposition afin que l'ensemble des propriétaires de lots boisés contribue au financement du plan conjoint. Voilà un sujet important qui va susciter de bonnes discussions.

Deux enjeux majeurs se présentent à nous pour les prochains mois : produire du bois pour rencontrer les obligations contractuelles avec les usines et faire des choix éclairés pour améliorer la situation économique des producteurs forestiers et de leur organisation. À cela, j'ajouterais la certification forestière pour laquelle nous devons nous préparer. Voilà pourquoi cet automne est plus que déterminant.

Bonne saison à tous et à toutes,



Jean-Louis Gagnon

## PRODUCTION DES CONTINGENTS 2008

Le Syndicat des producteurs forestiers tient à aviser les producteurs qui ont obtenu un contingent de mise en marché qu'il est très important de produire les quantités de bois qui leur ont été attribuées. Les usines de pâtes, papiers et panneaux comptent en effet sur l'approvisionnement de la forêt privée pour maintenir leur niveau de production.

Près de 142 000 tonnes métriques humides (TMH), 45 000 mètres cubes apparents (MCA) et 5 000 tonnes métriques anhydres (TMA) (arbres en longueur), ont été négociés pour approvisionner les usines. En cette période difficile, le Syndicat rappelle que la production de bois pour le marché des pâtes, papiers et panneaux, ainsi que celle destinée aux usines de sciage de feuillus, représente une opportunité pour les producteurs de maintenir un revenu en provenance de leurs boisés.

## IMPORTANT

■ Ceux et celles qui ne peuvent pas produire leur contingent ont **exceptionnellement** jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre pour aviser le Syndicat. Les producteurs qui n'aviseront pas de leur impossibilité à produire pourraient se voir imposer des pénalités de 20 % sur leur contingent 2009, tel que le prévoit le règlement sur les contingents.

■ Les propriétaires forestiers qui désirent obtenir un contingent de mise en marché pour 2008 peuvent contacter le Syndicat des producteurs forestiers, au 418 723-2424.

## MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT 2008

*Félicitations aux lauréates et lauréats*

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent dévoilait le 9 septembre les lauréates et lauréats du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent 2008. Nous vous invitons à consulter l'édition spéciale du Perspectives forêts qui présente chacun et

chacune de ces propriétaires.

Nous vous invitons également aux visites-terrain qui se dérouleront chez les lauréats des 1<sup>er</sup> prix, les **prix Jean-Guy-Gagnon** : **Mme Denise Beaulieu**, de Sainte-Érène, le **samedi**

**20 septembre** (propriété de 120 hectares et moins), et **M. Sylvain Caron**, de Sainte-Rita, le **samedi 27 septembre** (propriété de plus de 120 hectares).

Détail à la page 4.

### PROPRIÉTÉ DE 120 HECTARES ET MOINS



Mme Denise Beaulieu, Sainte-Érène, prix Jean-Guy-Gagnon (1<sup>er</sup> Prix)



M. Paul-Henri Gagné, Sainte-Érène, 2<sup>e</sup> prix



La Ferme Pétri, Saint-André-de-Kamouraska, 3<sup>e</sup> prix

### PROPRIÉTÉ DE PLUS DE 120 HECTARES



M. Sylvain Caron, Sainte-Rita, prix Jean-Guy-Gagnon (1<sup>er</sup> Prix)



M. Camil Didier, Causapsal, 2<sup>e</sup> prix



Mme Catherine Beaudoin et M. Normand Simard, Sainte-Hélène, 3<sup>e</sup> prix

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE Le 10 octobre

Suite aux travaux tenus par un comité conjoint administrateur-délégués, le conseil d'administration a convenu de tenir une assemblée générale extraordinaire le 10 octobre, afin de présenter les recommandations du comité et obtenir l'opinion des producteurs. Vous trouverez la convocation à cette assemblée à la page 2 de votre Journal.

Mentionnons que suite à l'assemblée générale annuelle tenue le 1<sup>er</sup> mai 2008, un comité de travail a été mis en place afin de trouver des solutions au fonctionnement du Syndicat, durement affecté par la crise forestière. Les producteurs sont invités à participer en grand nombre à cette prochaine assemblée et à prendre part aux discussions.

## En manchette CONTINGENTS 2009

Les producteurs et productrices inscrits à l'aide individuelle ou qui ne sont pas inscrits au programme d'aménagement trouveront dans ce journal leur formulaire de demande de contingent 2009. Sinon contactez-nous au 418-723-2424.

La forêt privée  
du Bas-Saint-Laurent

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE des producteurs et productrices

### AVIS DE CONVOCATION

Tous les producteurs et productrices de bois sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra **le vendredi 10 octobre 2008, de 8 h 30 à 12 h 00**, à l'Hôtel Rimouski sis au 225, boulevard René-Lepage Est à Rimouski.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et message du président
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des règles de procédure
5. Bilan de la mise en marché des bois en provenance du territoire du plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
6. Rapport du comité conjoint administrateurs-délégués
7. Modification du Règlement sur le paiement et la perception de la contribution des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent afin que tous les producteurs visés par le plan paient une contribution de 0,70 \$ pour chaque hectare forestier
8. Divers
9. Levée de l'assemblée

Nous vous prions de noter que les producteurs et productrices ont le droit de parole à cette assemblée, mais que seuls les délégués élus dans les assemblées de secteur ont le droit de vote.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion et vous prions d'accepter, d'ici là, nos salutations les meilleures.

*Jean Tremblay, directeur général*

## DEMANDE DE CONTINGENT 2009

Même si les marchés demeurent incertains, nous invitons les producteurs à planifier leur production 2009 pour le marché des pâtes, papiers et panneaux en tenant compte de toutes les essences qu'ils souhaitent mettre en marché. Une augmentation des quantités pour le marché du résineux est notamment anticipée pour l'an prochain.

Vous trouverez dans le journal le formulaire de demande de contingent pour l'année 2009. Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au **15 novembre 2008** pour nous le retourner dûment complété.

Si vous ne le trouvez pas, veuillez contacter **Denis Vignola**, au 418 723-2424. Les producteurs inscrits à l'aide regroupée peuvent quant à eux faire part de leur planification de production 2009 auprès de leur organisme de gestion en commun.

## QUESTIONS sur la mise en marché ?

N'hésitez pas à contacter l'équipe du Syndicat au (418) 723-2424.

Coordonnateur à la mise en marché :

Robin Lavoie  
Contingents et mise à jour des dossiers :

Denis Vignola  
Administration et paiement :

Jean-Pierre Bellavance  
Coordonnateurs-terrain :

(livraison de vos bois)  
Régis Lizotte, (418) 725-9830  
François Ouellet, (418) 725-9840

## MISE EN VALEUR

Prenez note que la date pour l'attribution des contingents de mise en valeur n'est pas déterminée pour le moment, compte tenu que l'avis de non production des contingents réguliers est reportée au 1er octobre. Lorsque le Syndicat connaîtra les quantités disponibles suite aux avis de non production reçus, une décision sera prise à cet effet. Les producteurs désireux d'obtenir un contingent de mise en valeur devront communiquer avec leur agent livreur qui seront informés de la situation.



## OUVERTURE DES BUREAUX

Malgré la réduction des heures travaillées du personnel, les bureaux du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent demeurent ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Toutefois, nous tenons à informer les producteurs et productrices qu'une réorganisation du travail doit s'appliquer, et qu'elle pourra, à certains moments, affecter les services dispensés. Pour cette période, le paiement des bois aux producteurs s'effectuera aux quinze jours et non à la semaine, comme ce fut le cas l'été dernier. Nous vous remercions de votre compréhension.

## MARCHÉ DES PÂTES, PAPIERS ET PANNEAUX

### UN AUTOMNE INTÉRESSANT MALGRÉ LA CRISE FORESTIÈRE

Depuis quelques temps déjà, les livraisons se déroulent à un très bon rythme tant au niveau du marché de la pâte feuillue que de la pâte résineuse. Chaque semaine, le Syndicat remplit en effet les programmes de livraison convenus avec les usines. Nous profitons de l'occasion pour remercier les producteurs de leur précieuse collaboration. L'automne augure donc très bien pour répondre aux ententes contractuelles, puisque nous entrons dans une excellente période pour la production de bois.

Rappelons que près de 142 000 tonnes métriques humides (TMH) et 45 000 mètres cubes apparents (MCA) ont été négociés pour approvisionner les usines. De plus, une entente a été conclue récemment avec

l'usine Smurfit-Stone, à Matane qui désire obtenir des producteurs 5 000 TMA d'arbres en longeurs et 8 000 TMH de rondins. Des volumes supplémentaires feuillus sont ainsi disponibles. Les producteurs intéressés à produire pour ce marché doivent contacter le coordonnateur-terrain, Régis Lizotte au 418 725-9830.

**Par ailleurs, nous rappelons aux producteurs qui désirent obtenir un contingent de mise en marché qu'ils peuvent communiquer avec le Syndicat, au 418 723-2424.**

## CALENDRIER

## QUELQUES RAPPELS

Date limite pour aviser le Syndicat si vous êtes dans l'impossibilité de produire votre contingent.

**1er octobre 2008**  
(exceptionnellement)

Date limite pour effectuer votre demande de contingent pour l'année 2009.

**15 novembre 2008**

## Répertoire des acheteurs de bois :

Visitez notre site web

[www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)

Nous vous invitons à consulter le répertoire des acheteurs de bois sur notre site Internet afin de planifier votre production de l'automne.

Vous y trouverez les normes demandées pour chacun des acheteurs inscrits. Même si ce répertoire est mis à jour régulièrement, nous vous invitons à contacter les responsables des achats avant de produire.

### Voici les entreprises inscrites :

<b>Bégin &amp; Bégin</b>	Lots Renversés	819 899-6786
<b>Bois BSL inc.</b>	Usine d'Amqui	418 629-2647
<b>Bois CFM inc.</b>	Causapscal	418 756-3131
<b>Bois DAAQUAM INC.</b>	Saint-Juste-de-Bretenières	418 244-3601
<b>Busque &amp; Laflamme inc</b>	Saint-Benoît-Labre	418 228-9666
<b>Damabois inc.</b>	Saint-Damase	418 776-5455
<b>Éloi Moisan inc.</b>	St-Gilbert et St-Léonard de Porneuf	1 888-968-3232
<b>Fabrication Lam inc.</b>	Baie-Comeau	418 296-9565
<b>Félix Huard inc.</b>	Sainte-Luce	418 739-4894 1 800 463-0909
<b>Groupe NBG inc.</b>	Rivière-Bleue	418 860-5988 418 893-5575
<b>La Scierie Boucher Ltée</b>	St-Honoré-de-Shenley	418 230-3282
<b>Lulumco inc.</b>	Sainte-Luce	418 739-5428 1 800 563-4881
<b>L'Atelier du Cèdre</b>		
<b>Val-Garnier inc.</b>	Saint-Charles-Garnier	418 798-8384
<b>MAIBEC (cèdre à bardeaux)</b>	Saint-Pamphile	418 356-3334
<b>Mobilier rustique inc.</b>	Beauce	418 382-5987
<b>Planchers Mercier inc.</b>	Drummondville	819 472-1670
<b>Scierie Sainte-Irène Ltée</b>		418 629-2868
<b>Scierie SERDAM INC.</b>	La Rédemption	418 776-5325
<b>Scierie Saint-Fabien inc.</b>		418 869-2761
<b>Scieries Chaleur</b>	Belledune, N.-B.	506 522-0233

## CERTIFICATION FORESTIÈRE

### Une occasion pour franchir le pas cet automne

Depuis le mois d'avril, le Syndicat a enclenché une démarche de certification avec la norme FSC, et ce, afin de répondre aux demandes de l'industrie forestière régionale, dont celle des pâtes, papiers et panneaux. Le recrutement de propriétaires désireux de faire partie du groupe du Syndicat se fera plus spécifiquement cet automne, mais plusieurs ont déjà manifesté leur intérêt à y adhérer. Il est donc temps de franchir le pas vers la certification de votre boisé car même si la crise actuelle ralentit l'activité forestière, il ne faut pas croire pour autant que la certification est reportée à plus tard du côté des usines de transformation.

Depuis que le conseil d'administration du Syndicat a convenu d'agir comme répondant auprès de la norme FSC pour un groupe de producteurs désireux d'obtenir la certification de leurs lots boisés, plusieurs rencontres d'information ont été tenues. Une réflexion en profondeur a suivi, des procédures et étapes ont été définies en vue de répondre correctement aux exigences de la norme FSC à titre de requérant.

Des agents livreurs du territoire ont accepté de collaborer avec le Syndicat dans cette démarche. Les producteurs inscrits au programme de mise en valeur avec ces derniers recevront une invitation à une rencontre de travail au cours des prochaines semaines. À ce moment, tous les détails seront donnés quant à la procédure à suivre. Les producteurs désireux de certifier leurs boisés pourront alors convenir d'une entente avec le Syndicat des producteurs forestiers.

Par ailleurs, nous invitons l'ensemble des producteurs forestiers à communiquer avec le Syndicat pour obtenir de plus amples informations sur la démarche et les coûts relatifs à la certification. Plus le nombre d'adhérents sera élevé, plus le coût sera moindre pour un propriétaire. Selon l'évaluation faite à ce jour, le coût à l'hectare certifié pourra varier. On parle d'environ 100 \$ à 225 \$ pour un lot boisé (pour 5 ans), ce qui peut représenter de 20 \$ à 45 \$ par année. Toutefois, le coût sera précisé lorsque le groupe sera constitué.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que les producteurs qui obtiendront la certification dans le cadre de la démarche entreprise par le Syndicat conserveront toute leur autonomie et n'auront pas besoin de changer d'agent livreur. Ils auront toutefois à demander à leur conseiller forestier de convenir d'une entente de collaboration afin que soient transmises au Syndicat des informations pertinentes dans une telle démarche (plan d'aménagement, prescription, etc.).

Les producteurs préoccupés par la certification de leurs boisés et qui ne sont pas inscrits au programme de mise en valeur sont aussi invités à communiquer avec le Syndicat pour discuter de la procédure à suivre. Rappelons que l'obtention d'un plan d'aménagement est l'une des conditions de base pour obtenir la certification forestière.

**Pour aller plus loin :**  
**Gaston Fiola, technicien à la certification forestière**  
**418 723-2424**

## JOURNÉES RÉGIONALES D'INFORMATION

*Mise en valeur des ressources et rentabilité  
Perspectives et opportunités pour les producteurs forestiers*

■ **Jeudi 30 octobre**  
**JOURNÉE THÉORIQUE**  
Pavillon de la Jeunesse  
19, du Pavillon  
Ste-Blandine  
9 h à 16 h

■ **Vendredi 31 octobre**  
**VISITE-TERRAIN EN FORÊT**  
10 h à 15 h

**PROGRAMME DU JEUDI 30 OCTOBRE** Pavillon de la jeunesse, Ste-Blandine

**8 h 30 Inscription**

**BLOC I : développement durable**  
*Pourquoi et comment aménager dans le respect du développement durable ?*

**9 h NOTIONS PRATIQUES DE PROTECTION DES POTENTIELS FORESTIERS ET DES MILIEUX SENSIBLES**

Bernard Côté, technologue forestier  
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées BSL

Cette conférence abordera quelques notions pratiques de protection des potentiels forestiers à l'échelle d'un lot boisé : peuplement au stade de prématurité et mature; installation de ponceaux; bandes riveraines, etc. Au coeur du sujet : quelques moyens faciles d'application qui apportent des bénéfices importants à court et à long terme pour le propriétaire et la forêt privée !

**BLOC II : rentabilité d'un boisé**  
*Comment optimiser les revenus d'un boisé ?*

**9H45 LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX**

Guy Langlais, professeur à l'Institut de technologie agricole et chargé de projet à Biopterre (Centre de développement des bioproduits)

Cette conférence permettra de préciser ce que sont les produits forestiers non ligneux, les catégories répertoriées au Bas-Saint-Laurent et leur potentiel commercial. Coup d'œil sur les perspectives et opportunités pour les propriétaires forestiers.

**10h15 Pause-café**

**10h30 LA RÉCOLTE DES BOIS**

Robin Lavoie, coordonnateur à la mise en marché  
Syndicat des producteurs forestiers BSL

L'industrie de la transformation a des besoins de plus en plus spécifiques quant à son approvisionnement en matière première, ceci afin de mettre en marché des produits à valeur ajoutée. Cette conférence proposera des techniques simples lors des travaux d'abattage et de façonnage qui peuvent contribuer à augmenter les revenus provenant de la vente de bois.

**11H AMÉNAGEMENT FORESTIER : UN NOUVEL OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION**

Martin Bélanger, ing. f.  
Groupement forestier de l'Est-du-Lac-Témiscouata

Dans le cadre du Projet de développement durable de la forêt privée, une étude économique sur divers scénarios sylvicoles à l'échelle d'un peuplement a été réalisée. Les résultats permettent d'évaluer la rentabilité des travaux sylvicoles et donnent de

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, dans le cadre du programme de transfert de connaissances, propose aux propriétaires forestiers deux journées d'information et de formation sur différents aspects touchant la mise en valeur et la rentabilité d'un boisé.

L'inscription à ces journées est gratuite. Toutefois, les repas sont à la charge des participants. Un service de repas sera offert

pour la journée du 30 octobre au coût de 10 \$. Les participants à la journée-terrain du 31 octobre devront apporter leur dîner.

Pour vous inscrire, remplissez le coupon-réponse ou contactez Denis Vignola, au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, au 418 723-2424.

nouveaux outils d'aide à la décision pour les conseillers forestiers et les producteurs : faut-il retarder une éclaircie ? En faire une ? En faire deux ? De nouvelles informations très utiles pour faire des choix rentables !

**11H40 LE PROGRAMME VENDEUR-PRÊTEUR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Rosaire Ouellet, directeur général du bureau régional du Bas-Saint-Laurent et Marie-Ève Roy, ing. f.

La formule vendeur-prêteur mise de l'avant par la Financière agricole du Québec permet plusieurs avantages pour le vendeur et l'acheteur. Dans un contexte où des jeunes ont besoin d'un coup de main pour démarrer en affaire et où des producteurs souhaitent transférer leur forêt à une relève intéressée, cette formule peut devenir un outil des plus bénéfiques aux générations !

**12 h Dîner et visite des kiosques**  
**Dégustation de produits forestiers**

**13h30 LES INSECTES ET MALADIES QUI MENACENT VOTRE BOISÉ**

Richard Lafond, professeur au département de technologie forestière du Cégep de Rimouski

Cette conférence présentera les principaux problèmes de l'heure en forêt privée et traitera des enjeux et interventions possibles, notamment au regard de la tordeuse du tremble et de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ainsi que du charançon du pin blanc.

**BLOC III : aménagement forestier multiressource**  
*Comment et pourquoi diversifier les différentes ressources de sa forêt ?*

**14h NOTIONS PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER MULTIRESSOURCE**

Sébastien Nadeau, biologiste  
Marco Bellavance, ing. f.  
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées

L'aménagement forestier multiressource comporte plusieurs avantages pour un propriétaire désireux de développer les différentes ressources de son boisé. Cette conférence présentera à l'aide de cas concrets, de photos et de schémas, des types d'aménagement favorisant plusieurs ressources (forestières, fauniques, hydriques, récréatives).

**15 h PAUSE**

**BLOC IV : SÉCURITÉ EN FORÊT**  
*Comment demeurer sécuritaire lors des travaux forestiers ?*

**15 h 15 TECHNIQUES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES**

Claude Lemieux et Ghislain Thériège, CSST Bas-Saint-Laurent

Malgré la sensibilisation sur le sujet, des producteurs forestiers demeurent peu préoccupés de leur sécurité lorsqu'ils travaillent dans leurs boisés. Cette année encore, des accidents graves sont survenus sur des lots boisés dans la région du Bas-Saint-Laurent. Regard sur les accidents les plus fréquents, les règles de sécurité minimales et les obligations des producteurs selon les lois en vigueur au Québec.

**15 h 45 Conclusion de la journée**

**PROGRAMME DU VENDREDI 31 OCTOBRE**  
**Journée-terrain en lien avec la journée précédente**

Une visite-terrain est prévue sur les sujets suivants. Notez qu'un départ en autobus sera organisé à partir de Rimouski. Les personnes inscrites recevront les détails quant à l'heure de départ et au lieu de l'activité.

**1) NOTIONS PRATIQUES DE PROTECTION DES POTENTIELS FORESTIERS ET DES MILIEUX SENSIBLES**

Visite de sites présentant des peuplements au stade de prématurité et comparaison avec un peuplement mature; installation de ponceaux : technique de construction, impacts sur la faune aquatique et protection des bandes riveraines.

**2) NOTIONS PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER MULTIRESSOURCE**

Visite de sites à potentiel multiressource et de sites déjà aménagés, en relation avec l'habitat faunique concerné.

**3) FAÇONNAGE DES BOIS**

Clinique de façonnage des bois : différents exemples de façonnage permettant de maximiser les revenus tout en répondant aux besoins de l'industrie de la transformation.

**Coupon-réponse À RETOURNER LE PLUS TÔT POSSIBLE** Septembre - octobre 2008

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Tél. rés. : \_\_\_\_\_ Tél. Travail : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Je participe à la journée théorique (30 octobre)  ➔ **Joindre un paiement de 10 \$ pour le dîner.**

Je participe à la journée pratique (31 octobre)

Retour : **Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**,  
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5;  
courriel : spfbsl@upa.qc.ca

## CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER MODIFICATIONS IMPORTANTES

Le certificat de producteur forestier fait actuellement l'objet de modifications concernant la période de validité et les frais exigibles qui y sont rattachés. **La mise en application est prévue pour le début du mois d'octobre. Voici les implications de ces changements.**

■ Le certificat sera délivré par unité d'évaluation (compte de taxes); en conséquence, un producteur forestier reconnu aura autant de certificats que d'unités d'évaluation enregistrées à son compte de taxes.

■ Le certificat sera émis pour une période maximale de 10 ans ou jusqu'à la date d'échéance du plan d'aménagement forestier, si celui-ci vient à échéance avant la date maximale.

■ Les frais exigibles seront de **40 \$** par certificat, peu importe le motif de l'émission (enregistrement, renouvellement, modification en cours de validité, etc.).

■ Les frais exigibles seront de **20 \$** par certificat faisant l'objet d'une demande de duplicata.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter la responsable de l'analyse des dossiers, Mme Louise T. Dumais, au 418 723-2424.

## La sylviculture durable

Richard Lafond, Cégep de Rimouski

Écrit par Richard Lafond, professeur au département de technologie du Cégep de Rimouski, ce guide de référence aborde les notions d'amélioration génétique et de conditions de croissance, ainsi que le reboisement et la régénération. Il est aussi question des interventions sylvicoles à réaliser à divers stades des peuplements. Il est possible de se le procurer dans les librairies de la région.

Richard Lafond, *La sylviculture durable*, CCDM, 2008, 204 pages.



## MÉRITE FORESTIER du Bas-Saint-Laurent 2008

### Visites-terrain chez les lauréats des 1er prix

Comme à chaque année, il est possible pour les producteurs et productrices de visiter les travaux d'aménagement réalisés par les lauréats des 1er prix du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées vous invite à participer en grand nombre à ces journées où l'on peut apprécier, en l'espace de quelques heures, des exemples concrets de travaux qui permettent des retombées intéressantes pour le propriétaire de même que pour la forêt privée bas-laurentienne. Un départ en autobus sera organisé à partir du siège social du Syndicat des producteurs forestiers, à Rimouski. Des informations complémentaires vous seront transmises à la suite de votre inscription. La participation est gratuite.

#### LE SAMEDI 20 SEPTEMBRE

**Denise Beaulieu, Sainte-Érène, PROPRIÉTÉ DE 120 HA ET MOINS**

Principaux travaux visités : éclaircies précommerciales et commerciales résineuses; coupe avec réserve de semencier; travaux de récupération de chablis et reboisement; peuplement ayant fait l'objet de deux éclaircies commerciales.

#### LE SAMEDI 27 SEPTEMBRE

**Sylvain Caron, Sainte-Rita, PROPRIÉTÉ DE PLUS DE 120 HECTARES**

Principaux travaux visités : éclaircies commerciales feuillues et mixtes; éclaircie intermédiaire; coupe de succession, de jardinage et coupe de régénération de peuplement dégradé, plantations résineuses dont une réalisée par le propriétaire il y a plus de 25 ans.

#### Coupon-réponse À RETOURNER LE PLUS TÔT POSSIBLE

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Tél. rés. : \_\_\_\_\_ Tél. Travail : \_\_\_\_\_

- le samedi 20 septembre : 120 ha et moins (Denise Beaulieu, Sainte-Érène)  
 le samedi 27 septembre : plus de 120 ha (Sylvain Caron, Sainte-Rita)

À retourner a/s de **Denis Vignola, Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**, 284, rue Potvin, Rimouski, G5L 5P7 ou téléphoner au 418 723-2424.

## SERVICES aux membres

**Escomptes aux membres sur marchandise à prix régulier sur présentation de la carte de membre du Syndicat des producteurs forestiers**

### GAZ-O-BAR Tarifs préférentiels pour les membres

Les membres du Syndicat bénéficient maintenant d'un rabais de 3 % sur leurs achats dans toutes les succursales du Groupe Gaz-O-Bar (à l'exception des produits en vrac). Pour bénéficier de ce privilège, il s'agit tout simplement d'être membre du Syndicat et de remplir un formulaire de demande de la carte de crédit Gaz-O-Bar (Combo). Ces formulaires sont disponibles au Syndicat. Contactez-nous : 418 723-2424; courriel : spfbsl@upa.qc.ca.

### Basques Rivière-du-Loup Témiscouata

- ◆ **PELLETIER MOTO-SPORT INC.** 356, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup ☎ (418) 867-4611  
✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers.  
✓ 10 % de rabais sur les accessoires de VTT.
- ◆ **ROGER A. PELLETIER INC.** 6, rue des Érables, Cabano ☎ (418) 854-2680  
✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers.  
✓ 10 % de rabais sur les accessoires de VTT.
- ◆ **GARAGE GASTON DUBÉ** 122, rue Grande-Ligne Nord, Saint-Cyprien ☎ (418) 963-5088  
✓ 2 % de rabais sur tous les services de mécanique générale, incluant pièces.
- ◆ **GAZ-O-BAR SAINT-CYPRIEN** 124, rue Grande-Ligne Nord, Saint-Cyprien ☎ (418) 963-3253  
✓ 10 % de rabais sur les accessoires de scie à chaîne.  
✓ 10 % de rabais sur les vêtements de travail.
- ◆ **RIOU MACHINERIE INC.** 25, rue Principale Ouest, Saint-Simon ☎ (418) 738-2868  
✓ 10 % de rabais ou 6 mois sans frais, sans intérêt sur les produits « Husqvarna ».

### Avignon Matane Matapédia

- ◆ **ZÉNON FORTIN INC.** 874, av. du Phare E., Matane ☎ (418) 562-3072 | Fax (418) 562-9075  
✓ 10 % sur les barres « Oregon » et « Dolmar » ainsi que sur les huiles pour scies à chaîne.
- ◆ **LES ÉQUIPEMENTS CLARENCE LAPOINTE INC.** 137, boul. Dion, Matane ☎ (418) 562-1031  
✓ 5 % de rabais sur tous les produits « Oregon ».
- ◆ **ADRIEN BEAULIEU ET FILS INC.** 46, Boulay, C.P. 40, Sayabec ☎ (418) 536-5710  
✓ 10 % de rabais sur gants, pantalon et casque de sécurité.  
✓ 10 % de rabais sur les lames de débroussailleuse.
- ◆ **ANDRÉ HALLÉ ET FILS** 121, boul. St-Benoît Est, Amqui ☎ (418) 629-4111  
✓ 5 % de rabais sur les produits « Oregon » et « SANDVIK ».
- ◆ **GARAGE YVAN THIBEAULT** 80, rue du Parc, Amqui ☎ (418) 629-3139  
✓ 10 % sur les pneus de VTT.
- ◆ **BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR** 157, boul. St-Benoît Est, Amqui ☎ (418) 629-4009  
✓ 10 % de rabais sur les casques, dossards, bretelles, pantalons et gants de sécurité.  
✓ 5 % de rabais sur toutes les bottes de travail.  
✓ Taxes incluses sur toutes les chemises à carreaux, vestes sans manches et bas de laine.
- ◆ **LOUIS-PHILIPPE VALCOURT SCIES À CHAÎNE** 219, rue Gendron, Saint-Léon-le-Grand ☎ (418) 743-5212  
✓ 10 % sur bottes et vêtements de sécurité.  
✓ 10 % sur les accessoires d'équipements forestiers.  
Lorsque ces articles sont offerts à prix réduit, un rabais supplémentaire de 5 % est accordé aux membres du Syndicat.
- ◆ **MINI-MÉCANIK** 347, Bellevue Est, Les Méchins ☎ (418) 729-1333  
✓ 10 % sur le prix de détail régulier des scies mécaniques et des débroussailleuses sur tous les modèles en magasin.  
✓ 10 % sur les accessoires d'équipements forestiers.  
✓ 5 % sur les bottes de travail.
- ◆ **GARAGE YVON DESROSIERS** 282, St-Jacques Nord, Causapscal ☎ (418) 756-3728  
✓ 5 % de rabais sur les produits forestiers « Jonhsred ».

### Rimouski-Neigette La Mitis

- ◆ **LES ENTREPRISES J.E. GOULET** 17, rue Saint-Alphonse, Luceville ☎ (418) 739-4219  
✓ 20 % sur les produits et équipements de travail en forêt.
- ◆ **CENTRE DU PETIT MOTEUR** 132, rang Bélanger, Saint-Gabriel ☎ (418) 798-8477  
✓ 10 % de rabais sur les vêtements de travail.  
✓ 10 % de rabais sur les accessoires d'équipements forestiers (crochets, leviers, etc.)
- ◆ **SÉCURITÉ-MÉDIC ENR.** 312, av. Léonidas, Rimouski ☎ (418) 723-5222 | 1 800 463-0995  
Tarifs privilégiés pour les membres à la boutique du travailleur.  
Unité mobile pour tout le Bas-Saint-Laurent : 1 800 463-0955
- ◆ **JMB DISTRIBUTION** ◆ 453, boul. Ste-Anne, Rimouski ☎ (418) 723-4446  
✓ 10 % de rabais sur toutes les batteries de VTT, motoneige, tondeuse et tracteur de jardin ainsi que sur les batteries de motocyclettes (à l'exception de la série Odyssey).
- ◆ **LES ATELIERS CSP INC.** 369, rang 4 Est, Saint-Valérien ☎ (418) 736-4843  
✓ 10 % de rabais sur les pièces de scie mécanique et de débroussailleuse « Husqvarna ».

### Huile à chaîne biodégradable

Les entreprises suivantes ont accepté de participer à la vente de l'huile à chaîne biodégradable distribuée par Tribospec Canada inc.

Prix : légère : 2,85\$/litre; médium : 3,05\$/litre; lourde : 3,25\$/litre

- ◆ **LES ÉQUIPEMENTS CLARENCE LAPOINTE** 137, boul. Dion, Matane
- ◆ **ANDRÉ HALLÉ & FILS** 121, boul. St-Benoît Est, Amqui
- ◆ **PIÈCES AUTO ROGER ST-PIERRE INC.** 173, rue St-Germain Ouest, Rimouski

## Perspectives Forêts

est publié par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Tirage : 9 700 exemplaires

RÉDACTION : Nancy Proulx

COLLABORATION : Jean Tremblay, Robin Lavoie, Gisèle Marquis

MONTAGE : Sygif.COMM, division du Groupe SYGIF inc.

IMPRESSION : Alliance 9000



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS  
DU BAS-SAINT-LAURENT**

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5  
Téléphone : (418) 723-2424  
Télécopieur : (418) 722-3552  
Courriel : spfbsl@upa.qc.ca | www.spfbsl.com

Numéro de convention 40018152



## Le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent



**IL** y a quelques jours seulement, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent dévoilait les lauréates et lauréats du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent 2008. Le président de l'Agence, **M. Jean-Marie Thibeault**, n'a pas manqué de souligner l'excellence du travail des propriétaires forestiers et leur apport essentiel au développement durable de la forêt privée. Une équipe du Syndicat des producteurs forestiers a eu le privilège de rencontrer ces producteurs passionnés par leur métier et qui ont à cœur de pratiquer une foresterie durable, parce qu'ils y croient, tout simplement.

### Catégorie « propriété de plus de 120 hectares »



**1<sup>er</sup> prix** **Sylvain Caron,**  
Lauréat du 1<sup>er</sup> prix

#### Forestier de cœur et de profession

**Il n'est pas toujours facile de travailler en forêt car n'est pas forestier qui veut. Il faut être vaillant, polyvalent, faire preuve d'une grande autonomie et vouloir travailler beau temps mauvais temps... alors quand on choisit cette voie, c'est parce qu'on est animé d'une réelle passion et qu'on est forestier au fin fond de soi. C'est la cas de Sylvain Caron, de Sainte-Rita.**

Toute la vie du lauréat est concernée par la forêt. À la fois travailleur sylvicole et producteur forestier, elle n'a plus de secret pour lui. Il sait d'instinct ce dont elle a besoin pour prendre de la valeur, et ce, dans une perspective de développement durable. Sylvain Caron possède plus de 200 hectares boisés à Sainte-Rita depuis près de 20 ans. Petit à petit, M. Caron a modifié la vocation de terres agricoles pour en faire une forêt, et ce, tout en oeuvrant comme travailleur sylvicole au Groupement forestier et agricole Taché; métier qu'il exerce depuis près de 30 ans.

La formation reçue dans le cadre son travail, liée à ses débuts comme fils d'agriculteur, l'a rendu très efficace dans l'exécution de tous ses travaux d'aménagement. La qualité générale de ceux-ci démontre les compétences qu'il a développées

au fil des ans. L'homme maîtrise parfaitement bien la dynamique de sa forêt, selon son conseiller forestier **Denis Desjardins**, du Groupement forestier et agricole Taché. En plus d'apporter une contribution de taille à la mise en valeur des boisés du territoire, le travail de M. Caron, comme propriétaire forestier, démontre hors de tout doute son profond respect envers la nature.

En aménagement forestier, M. Caron travaille toujours selon les priorités d'intervention à réaliser dans son boisé et ce, dans le but de développer son plein potentiel et d'assurer sa pérennité. « **C'est aussi une façon pour moi de vivre une vie de famille harmonieuse avec ma conjointe, Carline, et mes deux enfants. La forêt fait partie de notre quotidien** ». Toute la famille participe aux travaux, d'ajouter le producteur.

Le premier élément d'importance pour le lauréat réside dans la qualité du réseau de chemin, car une forêt qui n'est pas accessible ne peut pas être rentable. Sur ses lots, des infrastructures totalisant plus de 8 kilomètres ont été aménagées au fil du temps. Soucieux de préserver l'équilibre naturel, M. Caron préserve un secteur où un milieu humide s'est formé. Un peu partout dans la forêt, plusieurs travaux visent à favoriser la présence de la faune.

Au regard de l'aménagement forestier, la rigueur est de mise chez le lauréat qui effectue lui-

même tous ses travaux, à l'exception du débardage qu'il confie à un entrepreneur. Avec les années, M. Caron a réussi à réaliser une grande diversité de traitements sylvicoles et à développer un potentiel forestier hautement intéressant. Lors de chaque travail de récolte, les empilements de bois sont démantelés méticuleusement par essences et par catégories de produit à mettre en marché. C'est une question d'efficacité et de rentabilité pour le producteur, qui voit systématiquement à déposer des débris de coupe dans ses sentiers de débardage, afin de protéger les sols.

Grâce à son travail soutenu et aux gestes biens sentis qu'il pose, Sylvain Caron a développé un patrimoine forestier digne de mention pour la forêt privée du Bas-Saint-Laurent. Cette forêt en santé pave la voie à la jeune relève qui montre déjà un intérêt à poursuivre le travail et surtout, à conserver ce précieux héritage.

Superficies forestières : 214 hectares  
Agent livreur : Groupement forestier et agricole Taché inc.  
Conseiller forestier : Denis Desjardins



Fort de ses connaissances, M. Caron a réalisé cette éclaircie commerciale feuillue sans martelage. Les résultats sont excellents car le choix des tiges a été fait minutieusement et une diversité des essences sera maintenue.



**2<sup>e</sup> prix**  
**Camil Didier**  
 Lauréat du 2<sup>e</sup> prix

De gauche à droite :  
 Nicolas, Camil et Stéphane Didier.

### Une passion réelle pour la nature

**Très jeune, Camil Didier vivait pleinement sa passion de la nature, lui qui travaillait souvent à la ferme de ses parents ou qui accompagnait son père en forêt. Cet enthousiasme ne s'est jamais démenti; il a plutôt grandi au point qu'il décide, en 1978, d'acquérir la terre familiale de Causapsca. Son but : aménager ce territoire propice à l'aménagement forestier, contribuer à créer des emplois et, surtout, faire grandir ce patrimoine familial.**

Dès l'acquisition de ses lots, M. Didier a adhéré au programme de mise en valeur : « **J'y voyais une opportunité d'y développer le potentiel forestier. Ma profession d'enseignant m'empêchait de travailler régulièrement dans mes boisés** ». Le soutien technique et les traitements réalisés par des travailleurs de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée

ont permis, selon le lauréat, d'accroître de façon importante le potentiel de sa forêt. Retraité depuis quelques années, il se consacre pleinement à l'aménagement forestier avec ses fils. Tous les travaux sont réalisés par la famille, incluant le débardage des bois et le martelage dans les éclaircies. Nicolas est diplômé en aménagement de la forêt et Stéphane en technologie forestière.

La forêt du lauréat comporte un peu plus de 125 hectares et se compose d'environ 70% d'essences résineuses. Quelque 250 000 arbres ont été plantés, surtout entre 1981 et 1990. Les plantations sont entretenues avec soin, élaguées au besoin et éclaircies au bon moment. Au fil des années, M. Didier et ses fils ont par ailleurs construit un vaste réseau de sentiers de débardage. Ce dernier permet d'accéder facilement à toutes les superficies à traiter. On retrouve également un excellent réseau de chemin principal sur la propriété.

M. Didier attache aussi beaucoup d'importance à l'aspect multiresource. D'un commun accord avec ses fils, il a conservé un secteur de la forêt où aucune intervention forestière n'est réalisée.

L'objectif est de laisser le milieu à son état naturel pour favoriser la présence des chevreuils. À court terme, le lauréat compte y installer des mangeoires.

Le conseiller forestier de la famille, **Yvan Ruel**, de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée, se dit fier du potentiel forestier développé chez les Didier. Il se considère privilégié de travailler aux côtés de cette famille qui aborde l'aménagement forestier dans une perspective de développement durable, en considérant tous les aspects qui composent la forêt.

De la passion peut naître la vocation. C'est dans cet esprit que M. Didier a encouragé Stéphane et Nicolas à aller au bout de leur rêve, en réalisant leurs études en foresterie et en expérimentant leur vision de l'aménagement forestier sur les lots boisés. Aujourd'hui, la philosophie des Didier est définitivement basée sur le dynamisme et l'ouverture aux diverses opportunités qui peuvent contribuer à augmenter le potentiel forestier, et ce, tout en souscrivant pleinement aux principes du développement durable.

Superficies forestières : 124 hectares  
 Agent livreur : Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc.  
 Conseiller forestier : Yvan Ruel



**3<sup>e</sup> prix**  
**Normand Simard, Catherine Beaudoin,**  
 Lauréats du 3<sup>e</sup> prix

### Une forêt pour la famille

**Cette forêt de Pohénégamook est un peu venue d'elle-même à Normand Simard et Catherine Beaudoin. Il y a plus de 15 ans, des propriétaires désireux de vendre avaient vu en ces jeunes ingénieurs forestiers le potentiel et la fougue nécessaires pour mettre en valeur un patrimoine forestier. En peu de temps, le jeune couple est devenu propriétaire de 200 hectares forestiers, et ce, au fil de rencontres et d'événements fortuits. Une chance merveilleuse que le duo Beaudoin-Simard a saisi sans hésiter.**

Proches de la nature, ils ont su profiter de l'occasion pour mettre en pratique leur vision de l'aménagement des ressources. Une approche qui comporte depuis les débuts trois objectifs fondamentaux : « **aménager la forêt en tenant compte de toutes les ressources, contribuer à créer des emplois, et développer un milieu de**

**récréation pour la famille** », selon M. Simard.

Le boisé des lauréats est composé d'essences résineuses et feuillues en proportion égale. Une attention particulière est apportée à l'aspect multiresource. Le couple a par exemple restauré un barrage de castor désaffecté afin de favoriser leur présence. Aussi, différents aménagements sont prévus pour les canards branchus. Une quinzaine de caches sont aussi installées en plusieurs endroits sur les lots, ce qui permet à la famille, ainsi qu'aux parents et amis de pratiquer la chasse.

Les travaux sont réalisés par le Groupement forestier de Kamouraska. Soutenir le niveau d'activités d'aménagement est d'une importance capitale pour Normand Simard. C'est la raison pour laquelle il planifie chaque année des travaux à faire réaliser par une équipe de travailleurs sylvicoles. Pour établir les priorités d'intervention, le couple parcourt régulièrement leur forêt et propose des travaux à leur conseillère, **Alma Bouffard**, qui se charge par la suite d'évaluer ce qui peut être réalisé en fonction du programme de mise en valeur.

Le duo Simard-Beaudoin possède dans leur forêt une belle érablière réservée à la famille. En attendant le jour où elle sera exploitée à des fins commerciales, les propriétaires en profitent pour effectuer des travaux visant son amélioration. Le respect du Plan de protection et de mise en valeur est considéré très sérieusement par les lauréats. La protection des potentiels forestiers et des paysages sont notamment des éléments sur lesquels ils attachent beaucoup d'importance à la fois pour la région et pour la qualité de vie familiale.

Lorsqu'ils regardent le travail réalisé, Normand Simard et Catherine Beaudoin ressentent une grande fierté et surtout, le goût de continuer. Selon eux, le défi en vaut pleinement la peine et la satisfaction qu'on en retire est immense : celle de créer des emplois en développant un patrimoine forestier. Celle aussi de laisser sa trace sur terre parce que les gestes qu'on pose en forêt ont des répercussions sur la planète, et cela, leurs enfants, Xavier, Myriam et Florence en sont pleinement conscients.

Superficies forestières : 236 hectares  
 Agent livreur : Groupement forestier de Kamouraska inc.  
 Conseillère forestière : Alma Bouffard



Denise Beaulieu  
et Fernand  
Guimond

## 1<sup>er</sup> prix **Denise Beaulieu**, Sainte-Irène Lauréate du 1<sup>er</sup> prix

*« Aménager une forêt, c'est jouer un rôle important dans le développement de la région »*

**C'est dans le rang IV de Sainte-Irène que Denise Beaulieu a réalisé son rêve de posséder une forêt bien à elle. Cette femme originaire de Val-Brillant et issue du milieu agricole et forestier, nourrissait cette ambition depuis fort longtemps. Tout en travaillant dans le secteur de la santé, son enthousiasme pour le travail de la terre ne s'est jamais démenti. Elle a réalisé son rêve il y a près de 20 ans.**

Son boisé lui permet d'exprimer par des gestes concrets son engagement envers sa région. Cette forestière convaincue vise trois objectifs : **«produire des bois de qualité pour l'industrie de la transformation, créer un équilibre forestier durable et développer un patrimoine pour mes enfants»**. Cette vision est partagée par son conjoint et collaborateur, **M. Fernand Guimond**. Passionné par la forêt, c'est lui qui exécute la plupart des travaux à l'exception du débroussaillage que le couple réserve à des étudiants désireux de travailler durant l'été. La famille possède d'autres lots boisés, mais celui-ci représente le capital forestier

unique à Mme Beaulieu, qui souhaitait vivre le privilège de posséder une forêt. Car il s'agit bel et bien d'un privilège pour la lauréate qui a toujours géré son boisé avec rigueur.

Dès l'acquisition de son lot d'environ 50 hectares, Mme Beaulieu s'est inscrite au programme de mise en valeur des forêts privées. Les trois enfants du couple ont toujours participé activement aux travaux sylvicoles.

Au fil du temps, Mme Beaulieu a vu à ce que l'ensemble de son lot boisé bénéficie de travaux d'amélioration. **« Plusieurs travaux de plantation et d'éclaircie ont été réalisés de même que des aménagements fauniques. On conserve des refuges, des arbres fruitiers et des chicots »**. Elle planifie ces aspects avec l'aide de **Jean-Claude Deroy**, de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée. Les références au plan d'aménagement et au plan de protection et de mise en valeur sont d'ailleurs très nombreuses lorsque Mme Beaulieu explique les travaux réalisés dans sa forêt. Tous ces éléments sont maîtrisés et respectés par la lauréate et son conjoint.

Dans la forêt de la lauréate, on retrouve un cèdre qui ajoute une valeur inestimable à la propriété. Âgé de plus de 400 ans, il présente une circonférence de plus de 11 pieds. Des tests de carbone 14

effectués par l'Université Laval ont démontré qu'il a été touché par la foudre à deux reprises. Tout autour, un périmètre est préservé afin de laisser intact l'environnement immédiat de ce quadricentenaire.

Chez la lauréate et son conjoint, l'aménagement forestier passe par un engagement social soutenu, par une passion et une intensité remarquable. Mme Beaulieu a notamment reçu des groupes d'élèves du primaire afin de les initier aux principes de l'aménagement forestier. Elle s'implique aussi beaucoup dans son milieu, à l'instar de M. Guimond qui est président de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée.

L'ensemble des travaux d'aménagement réalisés dans son boisé a bénéficié à la région selon la productrice, car la forêt privée demeure un outil privilégié de développement régional, de par les travaux réalisés, les emplois qu'ils contribuent à créer et la qualité des bois produits. Sa plus grande satisfaction est de voir le patrimoine forestier développé à un point tel qu'il est porteur des plus belles promesses pour leurs enfants et petits-enfants.

Superficies forestières : 50 hectares  
Agent livreur : Société d'exploitation des  
ressources de la Vallée inc.  
Conseiller forestier : Jean-Claude Deroy

Voici une coupe de récupération avec réserve de semenciers réalisée en 2006 sur un peu plus de 2 hectares. Les résultats éloquentes démontrent que le travail a été réalisé lors d'une bonne année semencière. Une régénération abondante en érables à sucre et bouleaux jaunes s'est installée. Pour Denise Beaulieu, il est important que le lot boisé conserve sa valeur génétique et historique.





**2<sup>e</sup> prix** **Paul-Henri Gagné**  
Lauréat du 2<sup>e</sup> prix

« Une récompense qui fait chaud au cœur »

**Lorsqu'on travaille depuis plus de 30 ans à la mise en valeur de sa forêt, il y a de quoi ressentir une grande fierté, surtout quand on y met autant de cœur comme Paul-Henri Gagné, de Sainte-Érène. Celui qui cèdera un jour ses trois lots boisés à ses descendants, ne compte plus les heures qu'il a mises à l'ouvrage pour développer le potentiel de sa forêt.**

Plusieurs qualités peuvent être attribuées à ce forestier éperdu de nature et sensible à son respect. Outre son goût pour le travail bien fait et son éternel désir d'apprendre, l'homme sait reconnaître l'appui de ceux qui lui sont chers. Sa conjointe, Denise Perreault, apporte une aide considérable à l'entreprise, surtout durant la période des sucres, de même que leurs enfants, Patrick et Stéphanie.

C'est en 1978 qu'il a acquis un bloc de trois lots de l'un de ses frères. À l'époque, il travaillait à la construction de lignes de transport d'énergie et de barrages sur la Côte-Nord. Cinq ans plus tard, en 1983, il décide de se consacrer uniquement à la mise en valeur de ses boisés. Il devient alors producteur forestier à temps plein. Depuis, il réalise la plupart de ses travaux.

Lorsqu'on parcourt la forêt du lauréat, on constate sans tarder la qualité des interventions sylvicoles. Ses boisés sont accessibles et en très bonne santé grâce à la qualité de son travail. Le boisé est composé d'éraiblières dans une proportion d'environ 50 %. On y retrouve d'ailleurs une érablière exploitée à des fins commerciales de 7 000 entailles. D'autre part, plusieurs travaux d'amélioration et d'éclaircies commerciales ont été réalisés pour les secteurs destinés au bois d'œuvre.

L'érablière est sans conteste source de fierté pour le lauréat. Il en a fait un lieu ouvert au public et au milieu scolaire, que ce soit durant la saison des sucres ou en automne. Plusieurs chemins sont

accessibles en tout temps dans sa forêt et rendent la visite des plus agréables aux randonneurs. Tout ça lui permet de partager sa passion de la forêt avec des gens de Sainte-Érène.

**Jacques Bergeron**, de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée a longtemps conseillé M. Gagné dans la réalisation de ses travaux. Depuis 5 ans, le technologue forestier, **Lucien Lavoie**, a pris la relève et soutient M. Gagné dans tous ses projets.

Pour celui qui a toujours besogné dans l'ombre, le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent constitue une récompense de marque qui fait « chaud au cœur ». Avec son énergie débordante, M. Gagné compte travailler encore plusieurs années dans ses boisés « **parce il y a toujours quelque chose à faire pour développer le plein potentiel de la forêt** ». La nature est généreuse quand on lui donne les soins dont elle a besoin. Foi de Paul-Henri Gagné.

Superficielles forestières : 114 hectares  
Agent livreur : Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc.  
Conseiller forestier : Lucien Lavoie



**3<sup>e</sup> prix** **Ferme Pétri**  
Lauréat du 3<sup>e</sup> prix

De gauche à droite :  
Mario Ouellet,  
Lise Ouellet  
(propriétaire) et  
Jocelyn Pelletier  
(propriétaire)

**Agriculture et forêt font bon ménage**

**L'aménagement forestier et l'agriculture font bon ménage à la Ferme Pétri, à Saint-André de Kamouraska. Les propriétaires, Jocelyn Pelletier et Lise Ouellet, qui se consacraient jusqu'aux débuts des années 2000 uniquement à la production de lait, ont convenu de diversifier leur entreprise en intégrant la mise en valeur des boisés qu'ils possèdent.**

Ce tournant positif dans l'entreprise familiale, ils le doivent pour beaucoup à leur employé et homme de confiance, **Mario Ouellet**. Jocelyn Pelletier, qui croit en la force d'une équipe et en l'expression des talents respectifs, a su écouter les conseils de son beau-frère et ami qui rêvait de consacrer une part de son travail à l'aménagement forestier. M. Pelletier constate à quel point il a eu raison de lui faire confiance. « **Après seulement quelques**

**années de travail, je constate déjà des résultats** », selon le propriétaire.

Les terres de la Ferme Pétri couvrent une superficie de 195 hectares, dont 71 sont à vocation forestière. M. Pelletier et Mme Ouellet vivent de l'agriculture depuis plus de 20 ans. Ils représentent la 2<sup>e</sup> génération à occuper cette terre qui appartenait aux parents de M. Pelletier. Ils élèvent un troupeau Holstein de 115 têtes, dont 52 vaches sont en production. La ferme Pétri s'est démarquée en plusieurs occasions. En 1991, le couple remportait la médaille de bronze régionale au concours de l'Ordre national du Mérite agricole. Plus récemment, en 2004, la ferme remportait la médaille d'argent pour la région du Bas-Saint-Laurent.

Leur employé, Mario Ouellet, gère l'aménagement des lots boisés. Il effectue lui-même la presque totalité des travaux sylvicoles et de façon très assidue. Toutes les parcelles non cultivables ont été mises en production. Aux endroits requis, les propriétaires ont aménagé des haies brise-vent dans les secteurs à vocation agricole.

Grâce au support de son conseiller forestier, **David Chouinard** du Groupement forestier de Kamouraska, Mario Ouellet a considérablement amélioré ses connaissances en aménagement. Avec le temps, il a appris à favoriser la présence de la faune et à réaliser des travaux permettant la régénération naturelle; des aspects avec lesquels il était moins familier.

Jocelyn Pelletier a réalisé au fil du temps qu'il y a beaucoup de similitudes entre l'agriculture et l'aménagement forestier. Il constate avec satisfaction les résultats des éclaircies effectuées. Fier de son entreprise agricole et de son environnement, il tient à ce qu'il en soit de même dans sa forêt. La qualité des chemins est par exemple très importante pour lui.

Pour les propriétaires de la Ferme Pétri, cette distinction du Mérite forestier revêt un caractère particulier car elle pose un regard sur la contribution importante de leur employé, Mario Ouellet. Fait tout aussi important pour eux, cette récompense montre la force d'une équipe.

Superficielles forestières : 71 hectares  
Agent livreur : Groupement forestier de Kamouraska inc.  
Conseiller forestier : David Chouinard